



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Table des matières

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales	2
I. Introduction	4
II. Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017	5
III. Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019	7
IV. Récapitulatif des ressources demandées pour 2018	8
A. Effectifs nécessaires pour 2018	9
B. Dépenses opérationnelles pour 2018	12
V. Observations et recommandations générales	18
VI. Recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre	24



Missions politiques spéciales

Groupe thématique I

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

Groupe thématique II

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Groupe d'experts sur le Mali*

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et Bureau du Médiateur créé par la résolution [1904 \(2009\)](#)

Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies**

* Missions établies au cours de l'année 2017.

** Missions terminées au cours de l'année 2017.

Groupe thématique III

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission des Nations Unies en Colombie**

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie*

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/72/371). Aux fins de son examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 28 novembre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs à ce rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)¹. Par ailleurs, les projets de budget du Groupe d'experts sur le Mali (groupe thématique II), de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (groupe thématique III) sont présentés dans des additifs distincts².

3. Dans le présent rapport, le Comité consultatif examine les questions d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales, tandis que ses observations et recommandations au sujet des prévisions budgétaires concernant les groupes thématiques I à III, la MANUA, la MANUI, le Groupe d'experts sur le Mali, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la MANUL font l'objet de rapports distincts³.

Point sur les mandats des missions et les missions créées ou terminées depuis le précédent rapport du Secrétaire général

4. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 35 missions pour lesquelles le Secrétaire général présente des prévisions de dépenses pour 2018 : a) 13 missions ayant un mandat de durée illimitée ; b) 19 missions dont le mandat expirera en 2018 ou plus tard ; c) 3 missions dont le mandat vient à expiration en 2017, y compris celui du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU) (voir A/72/371, par. 5 et 6).

5. Au moment de l'examen des prévisions de dépenses pour 2018 des missions relevant du groupe thématique II, le Comité consultatif a demandé des précisions et a été informé que le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU avait pris fin le 17 novembre 2017 et que le montant total des crédits demandés au titre du groupe thématique II pour 2018 avait été ajusté en conséquence (voir A/72/7/Add.12, par. 7). En conséquence, les ressources demandées pour 2018 concernent désormais 34 missions et le montant total des ressources nécessaires pour 2018 est examiné à la section IV ci-après.

6. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/71/365), les missions suivantes ont été créées ou terminées (voir A/72/371, par. 7 à 10 ; voir également par. 5 ci-dessus) :

¹ A/72/371/Add.1, A/72/371/Add.2, A/72/371/Add.3, A/72/371/Add.4 et A/72/371/Add.5.

² A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

³ A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15, A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

- a) Le mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général sur Myanmar, venu à expiration le 31 décembre 2016 ;
- b) Le Groupe d'experts sur le Mali, créé le 5 septembre 2017 en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité ;
- c) Le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie, venu à expiration le 25 septembre 2017 ;
- d) La Mission de vérification des Nations Unies au Colombie, qui a débuté ses activités le 26 septembre 2017 en application de la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité ;
- e) Le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, venu à expiration le 17 novembre 2017.

II. Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017

7. Compte tenu des changements intervenus dans le groupe thématique II (voir par. 5 ci-dessus), une version révisée du tableau 3 du rapport du Secrétaire général a été communiquée au Comité consultatif qui en avait fait la demande (voir tableau 1 ci-dessous). Les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 1 225,4 millions de dollars. Par rapport au montant total des crédits ouverts de 1 229,8 millions de dollars, le solde inutilisé devrait s'élever à 4,4 millions de dollars (0,4 %). Le tableau 4 du même rapport donne le récapitulatif des principaux facteurs des écarts importants observés entre les crédits ouverts et les dépenses prévues de l'exercice 2016-2017 pour chaque mission.

Tableau 1
Récapitulatif de l'utilisation des ressources financières pour l'exercice 2016-2017 (montants estimatifs)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016-2017			
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)
	(1)	(2)	(3) = (2)-(1)	(4) = (3)/(1)
Groupe thématique I	95 069,9	93 919,5	(1 150,4)	(1,2)
Groupe thématique II	66 835,0	62 686,0	(4 149,0)	(6,2)
Groupe thématique III	396 130,4	410 305,8	14 175,4	3,6
MANUA	347 427,6	346 535,2	(892,4)	(0,3)
MANUI	235 968,1	232 704,0	(3 264,1)	(1,4)
Total partiel (net)	1 141 431,0	1 146 150,5	4 719,5	0,4
Missions spéciales terminées ^b	87 607,1	78 483,0	(9 124,1)	(10,4)

	2016-2017			
	Crédits ouverts ^a	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)
	(1)	(2)	(3) = (2)-(1)	(4) = (3)/(1)
Provision pour la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	741,4	741,4	–	–
Total (net)	1 229 779,5	1 225 374,9	(4 404,6)	(0,4)

^a Les crédits ouverts pour les entités du groupe III ne comprennent pas les deux demandes d'engagement de dépenses au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie autorisées par le Comité consultatif (voir par. 10 ci-dessous), dont les crédits seront demandés dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

^b Six missions au total se sont terminées au cours de l'exercice 2016-2017, dont quatre en 2016 (Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Groupe d'Experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'Experts sur le Libéria et Groupe d'Experts sur la République islamique d'Iran), et deux en 2017 (Mission des Nations Unies en Colombie et Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU).

8. Il est indiqué par le Secrétaire général que le solde inutilisé, d'un montant de 4,4 millions de dollars, résulte principalement de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, du Groupe d'Experts sur le Yémen, de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), de la MANUL et de la MANUI. Les économies réalisées ont été en partie annulées par les dépassements prévus, principalement au titre de la Mission de vérification des Nations Unies au Colombie, dont les activités ont débuté en septembre 2017 (voir A/72/371, par. 102; voir aussi le par. 10 ci-après).

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour 2016-2017 qui figurent dans les projets de budget pour 2018 ont été données à titre informatif pour en faciliter l'examen, et que des prévisions de dépenses pour 2016-2017 actualisées figureraient dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2016-2017 (A/72/606 ; voir également le rapport correspondant du Comité consultatif publié sous la cote A/72/647). En ce qui concerne la question de savoir comment les prévisions de dépassement de crédits sont financées et si le Secrétaire général redistribue des fonds entre les missions politiques spéciales, le Comité a été informé, à sa demande, que, les missions relevant du chapitre 3 du budget-programme (Affaires politiques), des ressources peuvent être redistribuées au sein du chapitre, comme le prévoit l'article 5.6 du Règlement financier. **Le Comité consultatif demande que des informations à jour sur les dépenses de l'exercice 2016-2017 soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les ressources demandées pour 2018, y compris : a) les dépenses effectivement engagées au 30 novembre 2017 ; b) les dépenses prévues pour le mois de décembre 2017, qui devraient tenir compte des estimations actualisées présentées dans le deuxième rapport d'exécution du Secrétaire général, plutôt que des estimations calculées au moment de l'établissement du projet de budget pour 2018.**

10. Concernant les deux demandes d'engagements au titre de la Mission de vérification des Nations Unies au Colombie, le Comité consultatif rappelle qu'à la suite de la publication du rapport du Secrétaire général, et conformément aux dispositions des résolutions 66/258 et 70/250, il a autorisé le Secrétaire général à

engager des dépenses d'un montant maximum de 10 millions de dollars aux fins de l'application de la résolution [2366 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, et d'un montant maximum de 4 millions de dollars aux fins de l'application de la résolution [2381 \(2017\)](#).

III. Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019

Gains d'efficacité prévus

11. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été proposé d'inscrire au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des crédits couvrant une période de deux ans et s'élevant à 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une réduction de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution [71/274](#) de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par des gains d'efficacité à hauteur de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions de 58,9 millions de dollars prévues au titre à la rubrique « Autres variations » du projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être réalisées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficacité. Il a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir [A/72/7](#), chap. I).

12. Le Comité consultatif a fait observer au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019 que la réduction d'un montant de 14,8 millions de dollars découlant des gains d'efficacité dans les missions politiques spéciales n'avait pas été mentionnée. Il a également répété que les projets de budget détaillés de ces missions pour 2018 et 2019 ne seraient pas examinés avant la fin de 2017 et de 2018, respectivement, et qu'il ne serait pas possible, avant lors, de vérifier le détail des gains d'efficacité promis (ibid., par. 55 et 63).

13. Dans son rapport principal sur les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2018, le Secrétaire général indique que les directives relatives à l'établissement du budget des missions politiques spéciales pour 2018 prescrivent de procéder à des réductions équivalant à la moitié du montant cible fixé pour l'exercice 2018-2019, ce dernier étant fixé à 14,8 millions de dollars, au titre des gains d'efficacité liés à Umoja ou d'autres éléments ([A/72/371](#), par. 109 et 111). Toutefois, les missions politiques spéciales n'ont pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité liés à Umoja ou d'autres éléments à l'exception de la MANUA, pour laquelle la réduction rendue possible par les gains d'efficacité qu'elle prévoit de réaliser en 2018 s'élève à 698 900 dollars.

14. Le Comité consultatif note que le montant des gains d'efficacité annoncé par les missions politiques spéciales pour 2018 est nettement inférieur aux prévisions, ce qui pourrait avoir des incidences sur le niveau des ressources du budget-programme pour 2018-2019. Il compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

15. Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, il a indiqué que le

Secrétariat n'ayant pas été en mesure de fournir suffisamment d'informations permettant de quantifier les gains d'efficacité et les avantages liés à la mise en service d'Umoja dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019, et compte tenu des graves lacunes et défaillances constatées dans les renseignements communiqués sur les avantages attribués à Umoja, il avait l'intention de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification détaillée visant à valider un bilan des avantages quantifiables liés à la mise en service du progiciel (A/72/7, par. 79).

Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019

16. Le Secrétaire général indique en outre que les montants demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 ne tiennent pas compte de 3 missions⁴ et que pour les 32 missions politiques spéciales maintenues pour lesquelles des crédits sont demandés, les crédits demandés pour 2018 se montent à 560,7 millions de dollars, compte non tenu des ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional, soit une baisse de 15,5 millions de dollars (2,7 %) par rapport au budget approuvé au titre de ces 32 missions politiques spéciales pour 2017 (A/72/371, par. 108 et 110).

17. Compte tenu des changements intervenus dans le groupe thématique II (voir par. 5 ci-dessus), une version mise à jour de l'annexe I au rapport du Secrétaire général figure en annexe au présent rapport. Comme on peut le voir, il est proposé d'attribuer un montant de 636 301 900 dollars au titre de 34 missions pour 2018, qui serait imputé sur les prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019 d'un montant total de 1 109 612 900 dollars, le montant restant pour 2019 s'élevant ainsi à 473 311 000 dollars. **Pendant l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, le Comité consultatif a souligné que le montant des ressources approuvées au titre des missions politiques spéciales lors des exercices précédents était de 7 à 10 % supérieur au montant réservé aux missions dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, par. 57).**

IV. Récapitulatif des ressources demandées pour 2018

18. Le rapport principal du Secrétaire général (A/72/371) donne un aperçu général des ressources d'un montant de 641 129 000 dollars proposées pour 2018 au titre de 35 missions politiques spéciales. Le Comité consultatif a demandé que le tableau 5 du rapport du Secrétaire général soit mis à jour (voir tableau 2 ci-dessous) pour intégrer les changements intervenus au titre du groupe thématique II et le fait que les ressources demandées pour 2018 portent désormais sur 34 missions (voir par. 5 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité a également reçu une version actualisée du tableau 9 du rapport du Secrétaire général, qui tient compte des ajustements apportés aux ressources nécessaires pour 2018, par grande catégorie de dépenses (voir annexe II).

⁴ Le Groupe d'experts sur le Mali, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Tableau 2
Récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2018 (par groupe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(2)
Groupe I	49 984,2	51 100,8	(1 116,6)	(2,2)
Groupe II	36 974,2	34 404,9	2 569,3	7,5
Groupe III	297 191,7	208 991,9	88 199,8	42,2
MANUA	140 423,7	164 183,3	(23 759,6)	(14,5)
MANUI	111 041,2	117 545,2	(6 504,0)	(5,5)
Total partiel (net)	635 615,0	576 226,1	59 388,9	10,3
Missions terminées ^a	–	66 849,2	(66 849,2)	(100,0)
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional	686,9	741,4	(54,5)	(7,4)
Total	636 301,9	643 816,7	(7 514,8)	(1,2)

^a Deux missions dont les crédits avaient été approuvés pour 2017 ont été supprimées dans le courant de l'année : la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

19. Le montant total des ressources proposées pour 2018, qui comprend 686 900 dollars pour le Centre de services régional, s'élève à 636 301 900 dollars, soit 7 514 800 dollars (1,2 %) de moins que le total des crédits approuvés pour 2017. Un montant de 686 900 dollars est prévu pour couvrir la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe imputée à la charge des missions politiques spéciales au titre des services que le Centre leur fournit pour le cycle de financement des opérations de maintien de la paix 2017/18, conformément au paragraphe 8 b) de la résolution 71/293 de l'Assemblée générale. On trouvera aux paragraphes 103 à 107 du rapport du Secrétaire général (A/72/371) des éléments d'information relatifs aux changements apportés aux crédits demandés pour 2018 au titre de chaque groupe thématique.

20. Une synthèse des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2017 et les ressources proposées pour 2018, par mission, est présentée dans le tableau 6 du rapport du Secrétaire général et des estimations ventilées par mission dans le tableau 8. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des prévisions de dépenses des différentes missions sont consignées dans les rapports correspondants³.

A. Effectifs nécessaires pour 2018

21. Compte tenu des changements intervenus au titre du groupe thématique II (voir par. 5 ci-dessus), le Comité consultatif a également demandé une version révisée du tableau 7 du rapport du Secrétaire général, qui récapitule les effectifs civils proposés par groupe (voir tableau 3 ci-dessous). On trouve dans le tableau 10 du rapport du Secrétaire général le nombre, la catégorie et la classe des postes civils proposés pour chaque mission.

Tableau 3
Récapitulatif des effectifs civils proposés (par groupe)

	<i>Effectif approuvé pour 2017</i>	<i>Effectif proposé pour 2018</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) – 1)	(4) = (3)/(1)
Groupe I	301	303	2	0,7
Groupe II	111	120	9	8,1
Groupe III	920	1 324	404	43,9
MANUA	1 529	1 238	(291)	(19,0)
MANUI	868	853	(15)	(1,7)
Total partiel	3 729	3 838	109	2,9
Missions terminées ^a	304	–	(304)	(100,0)
Total	4 033	3 838	(195)	(4,8)

^a Deux missions dont les crédits avaient été approuvés pour 2017 ont été supprimées dans le courant de l'année : la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Secrétaire général propose que l'effectif civil passe de 3 729 à 3 838, ce qui représente une augmentation globale de 109 postes (2,9 %) pour les 34 missions. Cette augmentation s'explique par le projet de création de 415 postes (à savoir 2,9 et 404 postes dans les groupes I, II et III respectivement) et par une réduction nette de 306 postes à la MANUA et à la MANUI. Cette évolution est liée à : a) la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (393) et du Groupe d'experts sur le Mali (3) et l'augmentation nette des effectifs de la MANUSOM (8), de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (6), du BINUGBIS (2), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (2) et de la MANUL (1) ; b) la réduction nette des effectifs de la MANUA (291) et de la MANUI (15) (voir [A/72/371](#), par.113).

23. Un résumé des modifications qu'il est proposé d'apporter au nombre et à la classe des postes civils pour 2018 figure à l'annexe XII du rapport du Secrétaire général. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des effectifs prévus pour chaque mission sont consignées dans les rapports correspondants³.

24. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord relatif au mécanisme de partage des coûts de l'appui opérationnel fourni aux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général qui occupent aussi les fonctions de coordonnateur résident ou coordonnateur de l'action humanitaire, il est indiqué dans le rapport que les traitements et dépenses communes de personnel relatifs à ces fonctionnaires sont inscrites au budget à hauteur de 50 % pour 2018, en application de la résolution [71/272 B](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité consultatif à cet égard ([A/70/7/Add.48](#), par. 17). Il est prévu qu'en 2018, six missions politiques spéciales aient des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général qui fassent également fonction de coordonnateur résident ou de coordonnateur des opérations humanitaires : le BINUGBIS, la MANUSOM, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la MANUL, la MANUA et la MANUI (voir [A/72/371](#), par. 114 à 117).

Taux de vacance et postes vacants

25. Le Secrétaire général indique qu'en réponse aux requêtes formulées par le Comité consultatif figurant dans son précédent rapport [voir [A/71/595](#), par. 17 et 46 b)], on trouve à l'annexe X de son rapport des informations concernant les taux de vacance de postes approuvés et les taux de vacance de postes effectifs pour 2017, ainsi que sur les taux de vacance de postes proposés pour 2018, et à l'annexe XI des informations sur les postes qui étaient vacants depuis deux ans ou plus au 30 avril 2017 (voir [A/72/371](#), par. 118 et 119). **Le Comité consultatif se félicite que des informations sur les taux de vacance de postes et les postes vacants aient été incluses dans le rapport principal du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales.**

26. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des taux de vacance et des postes vacants de chaque mission sont consignées dans les rapports correspondants⁵. **Le Comité consultatif rappelle qu'il estime que (voir [A/71/595](#), par. 22, [A/70/742](#), par. 45 et [A/70/7](#), par. 57) :**

a) **Les postes vacants devraient être pourvus rapidement, comme l'a demandé l'Assemblée générale ;**

b) **Dans la mesure du possible, les taux de vacance de postes budgétisés devraient être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ;**

c) **De façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. Faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression ;**

d) **Pour les nouveaux postes et emplois, des taux de vacance de 50 % et 35 % doivent être appliqués respectivement pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents des services généraux.**

Lieux d'affectation du personnel des missions

27. Lorsqu'il a examiné les ressources demandées pour 2018 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, le Comité consultatif a noté que deux missions⁵ demandaient que leur personnel soit réaffecté dans les pays de résidence de leurs chefs de bureau, qui sont engagés en vertu d'un contrat-cadre. **Si le Comité est conscient que les envoyés et conseillers spéciaux engagés en vertu d'un contrat-cadre sont susceptibles d'avoir d'autres obligations et, de ce fait, ne peuvent être présents à plein temps dans les missions ([A/69/628](#), par. 66), il est d'avis que la question du lieu d'affectation des postes concernés dans les deux missions (1 assistant spécial (P-4) et 1 spécialiste des questions politiques (P-3), respectivement) doit être examinée en 2018 afin de déterminer d'où les titulaires de ces postes peuvent contribuer le plus efficacement à l'exécution du mandat qui leur est confié (voir [A/72/7/Add.11](#), par. 16 et 19).**

28. **En outre, le Comité consultatif continue de considérer que, du fait que les missions politiques spéciales varient considérablement selon leur mandat, leur taille, les conditions dans lesquelles elles mènent leurs activités et la situation sur le terrain, les critères permettant de déterminer où se trouve une mission**

⁵ Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi) et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

devraient tenir compte de tous ces facteurs afin de permettre à chaque mission de s'acquitter de son mandat avec la plus grande efficacité et efficience. Il est par conséquent d'avis que, d'une manière générale, les missions devraient être situées dans les pays concernés par leur mandat, ou le plus près possible, et les hauts représentants qui travaillent à plein temps pour l'Organisation devraient être auprès des missions qu'ils dirigent (A/70/7/Add.10, par. 63 et 64).

Transformation de postes financés par des ressources extrabudgétaires

29. Le Comité consultatif note dans son examen du projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018 qu'il est proposé de créer trois postes qui sont actuellement financés au titre des ressources extrabudgétaires, à savoir un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) au Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, un poste de conseiller principal pour la protection des femmes (P-5) à la MANUI et un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) à la MANUL. Les observations et recommandations du Comité concernant ces trois postes figurent dans les rapports correspondants (voir A/72/7/Add.11, par. 11, A/72/7/Add.15, par. 13 et A/72/7/Add.18, par. 14). Le Comité constate que certaines des demandes n'étaient pas assorties des renseignements et justificatifs suffisants. **Il estime que toutes les demandes de création de postes devraient être pleinement justifiées dans les projets de budget.**

B. Dépenses opérationnelles pour 2018

30. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des prévisions de dépenses opérationnelles de chaque mission pour 2018 sont consignées dans les rapports correspondants³. Le Comité traite des questions intersectorielles dans le présent chapitre. Les ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles pour 2018, présentées à l'annexe II, concernent 34 missions (voir le paragraphe 18 ci-dessus).

Consultants

31. Le montant des ressources demandées pour 2018 au titre des consultants s'élève à 4 232 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 292 300 dollars (7 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2017. Le Comité consultatif note que pour un certain nombre de missions, les crédits demandés au titre des services de consultants pour 2018 semblent résulter d'une mauvaise appréciation des capacités existantes dans les missions ou au Siège ou d'hypothèses de planification irréalistes, et ne sont pas suffisamment justifiés. Les observations et recommandations du Comité sur ces crédits figurent dans les rapports correspondants (voir A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18).

32. **Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir aux consultants externes pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif rappelle qu'un tel recours doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme, comme indiqué par l'Assemblée générale (A/72/7, par. 113).**

Voyages

33. Un montant total de 20 273 100 dollars est proposé pour 2018 au titre des voyages pour 34 missions politiques spéciales, ce qui représente une augmentation de 2 425 200 dollars (13,6 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2017. On trouve à l'annexe VI du rapport du Secrétaire général des informations sur les crédits

approuvés pour 2017 et ceux demandés pour 2018 au titre des voyages, par mission, assorties d'une analyse des variations. Le Comité consultatif traite des questions relatives aux ressources allouées aux voyages pour 2018 aux paragraphes 34 à 40 ci-après.

Paramètres de calcul des coûts des billets d'avion

34. Dans le cadre de son examen des crédits proposés pour 2018, le Comité consultatif a demandé une ventilation détaillée de voyages effectués pendant la période 2016-2017, ainsi que des voyages prévus pour 2018 et l'estimation des coûts associés. Le Comité consultatif relève, dans les données relatives au montant partiel des dépenses engagées au titre des voyages pour 2016-2017 et dans celles relatives aux voyages prévus pour 2018 qu'il avait reçues à sa demande, que lorsque de telles comparaisons étaient possibles, pour certaines destinations, le coût des billets d'avion achetés en 2016-2017 était sensiblement inférieur aux prévisions standard inscrites dans le projet de budget. Ainsi, alors que le coût d'un aller-retour entre New York et Nairobi, New York et Entebbe (Ouganda) et New York et Paris sont respectivement estimés à 9 583 dollars, 9 616 dollars et 5 020 dollars pour 2018, les coûts effectifs des billets d'avion pour ces trois destinations pendant la période 2016-2017 se sont élevés à 6 270 dollars, 6 971 dollars et 1 971 dollars (A/72/7/Add.12, par. 27 et 28).

35. Les coûts des billets d'avions ayant été bien moins élevés que prévu pour certaines destinations en 2016-2017, le Comité consultatif estime que les ressources demandées au titre des voyages pour les missions politiques spéciales en 2018 ont été légèrement surestimées et doivent donc être revues à la baisse. Le Comité recommande par ailleurs que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer la méthode d'estimation des coûts des billets d'avion dans tous les projets de budget en élargissant les paramètres actuels à plusieurs prestataires de services et en s'inspirant des meilleures pratiques observées dans d'autres organisations internationales ou services publics et dans son prochain rapport sur les conditions de voyage en avion.

Respect des règles relatives à l'achat anticipé

36. Concernant la faiblesse des taux de conformité à la règle selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance dans les missions politiques spéciales, le Secrétaire général note dans son rapport que celles-ci ont pris note des observations et recommandations du Comité consultatif et du fait qu'il convenait de prendre de nouvelles mesures à cet égard (A/72/371, par. 95 et 96). L'annexe VII du rapport présente les taux trimestriels de conformité à la règle pour 2016 et 2017. Le Comité a demandé des informations sur les taux annuels de conformité enregistrés par les missions en 2015 et 2016 et pendant les trois premiers trimestres de 2017. D'après les informations qui lui ont été communiquées, il note que, malgré l'amélioration des taux de la plupart des missions relevant du groupe thématique II, les taux de conformité restent globalement bas pour la plupart des missions du groupe thématique I, à l'exception d'une mission qui a dépassé l'objectif de 70 % fixé par le Secrétariat en 2016 et en 2017 (voir A/72/7/Add.11, par. 37). Trois missions relevant du groupe thématique III ont par ailleurs enregistré en 2017 des taux de conformité plus bas qu'en 2016. Le Comité note que, conformément à la demande qu'il avait faite dans son précédent rapport (A/71/595, par. 32), une explication a été donnée au paragraphe 97 du rapport du Secrétaire général (A/72/371), mais que les seules raisons invoquées pour expliquer le non-respect des délais étaient des facteurs extérieurs, ce qui est insuffisant selon lui.

37. Bien que cette situation tienne dans certains cas à la nature des activités confiées aux missions et aux voyages à entreprendre pour les mener à bien ainsi qu'au caractère imprévisible de certains voyages, le Comité déplore de nouveau que l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance n'ait pas été mieux respectée globalement. Il réaffirme qu'il compte que les raisons expliquant la faiblesse des taux seront étudiées et que le nécessaire sera fait pour que les règles relatives à l'achat anticipé soient mieux respectées, des économies pouvant être faites en réservant à l'avance les billets pour les déplacements prévisibles, en particulier ceux liés aux formations. Il compte également que le Secrétaire général expliquera dans son prochain projet de budget pourquoi les taux annuels de conformité sont si faibles dans les missions politiques spéciales (voir [A/71/595](#), par. 32 et [A/70/7/Add.10](#), par. 37).

Recours à la visioconférence et à d'autres moyens de communication

38. Le Comité consultatif note que peu d'explications ont été données dans le projet de budget pour 2018 concernant les économies qui ont été et qui pourraient être réalisées grâce au recours à la visioconférence et aux autres moyens de communication qu'offrent les nouvelles technologies (voir également [A/72/7/Add.12](#), par. 26). Ayant demandé comment le recours à d'autres moyens de communication était encouragé et si un mécanisme permettant de suivre leur utilisation existait, le Comité a été informé qu'aucun mécanisme spécialement destiné à répertorier les cas où des moyens de communication (tels que visioconférence, WebEx ou Skype) étaient utilisés au lieu d'effectuer un voyage n'existait pour l'instant, mais que les membres du personnel qui effectuent une demande de voyage dans le module voyages d'Umoja devaient certifier avoir attentivement examiné les possibilités de tenir une visioconférence, une conférence téléphonique ou une réunion en ligne ou de recourir à tout autre moyen de communication à distance et avoir conclu que ces moyens de communication ne serviraient pas efficacement l'objectif du voyage. À cet égard, le recours à des moyens de communication au lieu d'effectuer un voyage était encouragé chaque fois que possible et des voyages n'étaient effectués que pour mener des activités de fond ou d'appui requérant une présence physique.

39. Le Comité consultatif reste d'avis que, compte tenu des moyens de communication toujours plus nombreux et perfectionnés qu'offrent les nouvelles technologies, les prévisions de dépenses au titre des voyages auraient pu être davantage revues à la baisse (voir [A/71/595](#), par. 30). Il rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat ([A/72/7](#), par. 107). Il réaffirme en outre que les missions doivent, dans la mesure du possible, compenser l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages dans certains domaines en recourant ailleurs à d'autres moyens de communication ([A/70/7/Add.10](#), par. 36).

40. Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 34 et 39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (1 013 655 dollars) le montant de crédits demandés au titre des voyages pour les missions politiques spéciales pour 2018.

Dotations en véhicules et en matériel informatique

41. Des informations sur les ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique des missions politiques spéciales sont présentées aux paragraphes 83 à 89 du rapport du Secrétaire général ([A/72/371](#)). Il y est indiqué que le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel

informatique au sein des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il a fixés et qui figurent dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2018 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour cet exercice, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé. Le Comité note que cela n'a toutefois pas été le cas pour les dotations des missions relevant du groupe thématique II, qui sont fondées sur l'effectif autorisé (voir également [A/72/7/Add.12](#), par. 34).

42. On trouve dans les tableaux 1 et 2 du rapport du Secrétaire général des renseignements sur les dotations en véhicules et en ordinateurs pour le personnel de l'ensemble des missions politiques spéciales auxquelles le Département de l'appui aux missions apporte son soutien. Le Comité consultatif note que les ratios de dotation tendent à dépasser de plus en plus les ratios fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard depuis quelques années, l'écart entre la dotation en véhicules proposée et le ratio fixé étant passé de 8,2 % pour 2016 à 16 % pour 2017 et devant s'établir à plus de 20 % pour 2018. On observe la même tendance pour les dotations en ordinateurs, y compris le matériel de rechange, le dépassement étant passé de 1 % pour 2016 à 5 % pour 2017, et à plus de 8,6 % pour 2018 (voir [A/70/7/Add.10](#), par. 22 ; [A/71/365](#), tableaux 1 et 2 ; [A/72/371](#), tableaux 1 et 2). **Le Comité est d'avis qu'il faut examiner et inverser la tendance consistant à dépasser de plus en plus les ratios fixés pour la dotation en véhicules, en ordinateurs et en matériel informatique de rechange.**

43. Ayant demandé des précisions sur le matériel de rechange, le Comité a été informé qu'il servait à remplacer rapidement le matériel défaillant et que la Directive sur la gestion du matériel publiée par le Département de l'appui aux missions en 2017 disposait que le matériel de rechange devait constituer 20 % des stocks. Le Comité a toutefois également été informé que le niveau des stocks de matériel informatique de rechange était inférieur à ce seuil et qu'il faisait l'objet d'un examen sur la base de facteurs propres à chaque lieu (délais d'acquisition, nombre d'unités, statistiques, etc.). De plus, d'autres membres du personnel, espaces communs et activités requièrent du matériel informatique, notamment les salles de formation, la gestion et l'entretien du réseau informatique et communications, la facturation téléphonique, l'enregistrement des données relatives aux déplacements des véhicules (Système CarLog), les cybercafés, les délégations officielles et le personnel contractuel, le cas échéant.

44. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Département de l'appui aux missions va revoir plus avant ses directives en vue de réduire sensiblement le coefficient standard servant à fixer le nombre maximum de véhicules dont peut disposer chaque mission, de sorte à rationaliser encore le parc automobile ([A/72/371](#), par. 85). Ayant demandé pourquoi les ratios révisés de dotation en véhicules ne correspondaient pas aux crédits demandés pour 2018 pour les missions politiques spéciales, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions avait introduit les nouveaux coefficients dans le cadre de l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix pour 2018/19 et qu'ils seraient appliqués aux missions politiques spéciales dans les budgets pour 2019. Le Comité a également été informé que la décision d'introduire ces nouveaux coefficients avait été prise après que plusieurs études ont été menées sur les conséquences à long terme que leur application pourrait avoir sur les missions, conformément au projet de transformation du parc automobile du Département. Le projet consiste principalement à introduire un nouveau système de gestion du parc et de localisation de véhicules et la procédure d'acquisition du système touche maintenant à sa fin. La mise en service du nouveau système devrait faciliter davantage la gestion du parc et le suivi des dotations en véhicules des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. **Le Comité estime que les dotations en véhicules des missions politiques**

spéciales devraient tenir compte des ratios de dotation révisés pour 2018 et devraient être ajustées en conséquence sans délai. Il compte que des informations seront communiquées à ce sujet dans les projets de budget des missions pour 2019.

45. Concernant l'acquisition des véhicules, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'afin d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative du Département de l'appui aux missions, les achats de nouveaux véhicules légers feront l'objet d'un examen et d'un contrôle plus stricts. Il sera toujours possible d'acheter un petit nombre de ces véhicules pour renouveler le parc en fonction des besoins opérationnels, mais le contrôle de la comptabilisation en perte de véhicules (sur des critères d'ancienneté, de kilométrage ou d'état), lorsqu'elle est plus importante que prévu, devrait permettre d'en limiter le nombre une fois les examens réalisés et les plans de transition appliqués. Cela étant, sauf exceptions, les achats automobiles devraient être suspendus en 2018, priorité étant donnée à la redistribution des véhicules disponibles entre les différentes missions (A/72/371, par. 86). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des crédits ont été demandés pour l'acquisition en 2018 de véhicules à l'intention de quatre missions (la MANUSOM, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le BRENUAC et la MANUI) (voir le tableau 4 ci-dessous). **Le Comité accueille avec satisfaction l'examen et le contrôle plus stricts dont fera l'objet l'achat de véhicules ainsi que la redistribution des véhicules disponibles entre les différentes missions. Cela étant, il estime que, dans les cas où la redistribution est trop onéreuse, leur cession sur place devrait être envisagée.**

Tableau 4

Ressources demandées pour l'acquisition de véhicules en 2018

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
MANUSOM	361 500	Acquisition de deux minibus blindés afin de faciliter les opérations de la MANUSOM, notamment pour assurer le transport des délégations de hauts fonctionnaires qui doivent tenir des réunions dans les locaux de l'Aéroport international de Mogadiscio
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	34 500	Acquisition d'un minibus destiné au transport du personnel afin de remplacer un véhicule ayant dépassé sa durée de vie utile
BRENUAC	34 500	Acquisition d'un minibus destiné au transport du personnel afin de remplacer un véhicule ayant dépassé sa durée de vie utile
MANUI	140 000	La Mission prévoit de remplacer 7 véhicules devant être comptabilisés en perte dans le cadre du programme de renouvellement progressif du parc automobile, aucun des véhicules devant être comptabilisé en perte depuis 2010 n'ayant été remplacé
Total	570 500	

46. Le Comité consultatif a souligné qu'il fallait établir des directives cohérentes concernant les dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée et a demandé que des précisions soient données à cet égard dans le projet de budget pour 2018 (voir A/70/7/Add.10, par. 24, et A/71/595, par. 35). Or, il constate que le rapport du Secrétaire général ne contient aucune information à ce sujet, hormis une indication selon laquelle, dans les lieux d'affectation famille autorisée, les véhicules ne pourront être utilisés qu'à des fins

opérationnelles, et toute utilisation personnelle sera soumise au paiement des frais kilométriques correspondants (A/72/371, par. 85). Le Comité a demandé une version actualisée du tableau 1 du rapport comprenant notamment des informations relatives aux lieux d'affectation famille autorisée, mais ne l'a pas reçue. **Il rappelle que des directives cohérentes relatives aux dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans les lieux d'affectation famille autorisée devraient être établies et que des informations détaillées devraient être communiquées dans les projets de budget pour 2019.**

Taux standard pour les services informatiques centralisés

47. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée pour 2018 au titre de l'informatique résultait notamment de l'augmentation du taux standard unique fixé à 1 624 dollars dans l'accord de prestation de services conclu avec le Bureau de l'informatique et des communications, alors qu'un taux de 1 135 dollars avait été appliqué en 2016-2017 pour le niveau de service C⁶ (A/72/7/Add.12, par. 33). En outre, le taux fixé par le Département de l'appui aux missions (1 333 dollars par personne) est appliqué aux prévisions de dépenses d'une mission établie à Nairobi relevant du groupe thématique II. Le Comité note toutefois qu'en plus des deux taux fixés par le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions, des montants incohérents ont été appliqués aux prévisions de dépenses des services centralisés de quelques missions relevant des groupes thématiques I et II. Ces montants correspondent soit à un taux de vacance appliqué pour 2018 (voir A/72/7/Add.11, par. 32 et 33) soit aux prévisions de dépenses pour 2016-2017 dans le cas de trois missions⁷ (voir A/72/7/Add.12, par. 33), mais aucune de ces méthodes de calcul n'est conforme à la méthode standard. **Le Comité est d'avis que des taux standard devraient être appliqués pour les services informatiques centralisés et compte que cela sera fait dans les prochains budgets de toutes les missions politiques spéciales.**

Opérations aériennes

48. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 45,7 millions de dollars pour 2018, tandis que le montant du budget approuvé pour 2017 était de 40,1 millions de dollars et le montant des dépenses effectives en 2016, de 38,8 millions de dollars. Le montant des crédits demandés pour 2018 représente donc une augmentation de 5,6 millions de dollars (14 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017. L'annexe IV du rapport principal du Secrétaire général contient des informations, ventilées par mission, relatives au budget approuvé et au projet de budget ainsi que le nombre effectif d'heures de vol effectuées en 2016 et le nombre d'heures de vol prévu pour 2017 et 2018. Le Secrétaire général indique que le crédits demandés pour 2018 au titre des opérations aériennes de la MANUI, de la MANUA et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie représentent 67,9 % du montant total des crédits demandés pour 11 missions politiques spéciales. Il explique que l'augmentation des montants demandés pour 2018 s'explique principalement par la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui est devenue opérationnelle en septembre 2017 (voir aussi par. 6 d) ci-dessus). Le montant demandé pour les 10 autres missions politiques spéciales s'élève à 37,3 millions de dollars (A/72/371, par. 90 et 91, et annexe IV).

⁶ Le Comité a été informé que, pour 2016-2017, les taux des services d'appui informatiques pour les niveaux de service A, B et C étaient fixés à 2 135 dollars, 1 535 dollars et 1 135 dollars respectivement.

⁷ Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Groupe d'experts sur le Yémen et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

49. Le Comité consultatif constate que, bien que deux missions relevant du groupe thématique III (l'UNOWAS et le BINUGBIS) aient enregistré de faibles taux d'utilisation des heures de vol disponibles pendant les trois premiers trimestres de 2017, soit 37 % et 34 % respectivement (165 et 41 heures de vol effectives, par rapport à 450 et 120 heures de vol prévues dans le budget pour 2017), les heures de vol inscrites au budget de 2018 demeurent les mêmes qu'en 2017 et les dépenses prévues au titre des opérations aériennes ont augmenté pour les deux missions (voir [A/72/7/Add.13](#), par. 29). Dans le cadre de l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix des dernières années, le Comité consultatif a noté que le Comité des commissaires aux comptes s'était à plusieurs reprises déclaré préoccupé par la sous-utilisation des heures de vol inscrites au budget s'agissant des moyens aériens des opérations de maintien de la paix, dans la mesure où il avait constaté un déséquilibre entre les heures de vol disponibles et celles effectivement requises ou utilisées par les missions. **Le Comité réaffirme qu'il faut harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et compte que des informations détaillées à ce sujet figureront dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2019 (voir [A/71/836](#), par. 144 à 147).**

50. En outre, le Comité consultatif rappelle les observations et les recommandations qu'il a faites sur les pratiques de recouvrement des coûts concernant l'utilisation des moyens aériens des missions par d'autres entités ou du personnel n'appartenant pas aux missions, question qu'il a soulevée dans ses quatre derniers rapports sur les budgets des opérations de maintien de la paix en général (voir [A/71/836](#), par. 148 à 150). **Le Comité a indiqué qu'il comptait que des directives définitives sur le transport de passagers tiers dans les aéronefs des missions et les pratiques connexes de recouvrement des coûts seraient établies sans délai, et estime que ces directives devraient aussi s'appliquer aux opérations aériennes des missions politiques spéciales.**

V. Observations et recommandations générales

Structure et présentation du budget

51. Le Comité consultatif prend note des efforts qui ont continué d'être faits pour améliorer la structure et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017, comme suite aux observations et recommandations qu'il avait formulées précédemment (voir [A/71/595](#), par. 45 à 47). Quatre annexes ont ainsi été ajoutées au rapport du Secrétaire général ; elles concernent les ressources liées aux voyages (annexe VI), les postes d'appui (annexe VIII), la comparaison des taux de vacance de postes (annexe X) et les postes vacants depuis plus de 2 ans (annexe XI). **Le Comité, qui accueille avec satisfaction l'amélioration de la présentation des informations, considère néanmoins que celle notamment des tableaux figurant dans le rapport du Secrétaire général pourrait être encore améliorée, par exemple en donnant des renseignements sur les crédits ouverts, les dépenses réalisées et les ressources demandées, dans l'ordre chronologique (voir [A/72/371](#), tableaux 5, 6, 8 et 9 ; voir également [A/70/7/Add.10](#), par. 46).**

Services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales

52. Le Comité consultatif note que dans l'annexe VIII de son rapport ([A/72/371](#)), le Secrétaire général récapitule les informations sur les postes d'appui fournis par le Siège financés au moyen de ressources inscrites au budget des missions politiques spéciales, comme il l'avait demandé dans son précédent rapport (voir [A/71/595](#), par. 51). Au total, 39 postes de ce type sont proposés pour 2018, contre 35 approuvés pour

2017. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'augmentation nette de quatre postes pour 2018 s'expliquait par la proposition faite de supprimer deux postes et d'en créer six (voir tableau 5). Les rôles respectifs que jouent le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion sont expliqués au paragraphe 99 du rapport. Le Secrétaire général indique que les services d'appui que le Secrétariat fournit aux missions politiques spéciales sont essentiellement financés au moyen de ressources inscrites au budget des missions, mais que des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires sont souvent nécessaires (voir A/72/371, par. 100).

Tableau 5
Postes d'appui : modifications proposées pour 2018

Département	Division/bureau	Mission	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Agent des services généraux (Autres classes)	Total
Total approuvé pour 2017			1	6	16	6	–	6	35
Suppressions proposées pour 2018									
Département des opérations de maintien de la paix	Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	MANUL		(1)					(1)
Département de la sûreté et de la sécurité	–	MANUI			(1)				(1)
Total des suppressions proposées pour 2018			–	(1)	(1)	–	–	–	(2)
Créations proposées pour 2018									
Département des affaires politiques	Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen			1				1
Département des affaires politiques	Division de l'Afrique	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi)				1		1	2
Département des affaires politiques	Division de l'Afrique II	MANUL		1					1
Département de l'appui aux missions	Équipe d'appui opérationnel/Bureau du Sous-Secrétaire général	MANUL			1				1

Département	Division/bureau	Mission						Agent des services généraux (Autres classes)	Total
			D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		
Département des affaires politiques	Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest	MANUI		1					1
Total des créations proposées pour 2018			–	2	2	1	–	1	6
Total proposé pour 2018			1	7	17	7	–	7	39

53 Le Comité consultatif accueille avec satisfaction l'insertion d'un récapitulatif des postes d'appui fournis par le Siège financés au moyen de ressources inscrites au budget des missions politiques spéciales et compte qu'un tel récapitulatif continuera de figurer dans les projets de budget. Par ailleurs, il considère que la présentation des informations pourrait être améliorée a) en indiquant les modifications touchant des postes qui découlent de suppressions, de créations ou autres ; et b) en indiquant le nombre total de postes d'appui approuvé pour les différents départements appuyant une mission, ainsi que les titres fonctionnels associés aux postes. Il considère également que les postes d'appui fournis par le Siège devraient faire l'objet d'un examen annuel qui permettrait d'ajuster les capacités en fonction de l'évolution du mandat des missions.

Bureau d'appui commun de Koweït

Examen et statut

54. Le Comité consultatif a été informé qu'un examen du Bureau d'appui commun de Koweït était en cours et sur le point d'être terminé et que les conclusions en seraient présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que le Département de l'appui aux missions avait examiné les dispositifs de services partagés existants et qu'une proposition complète serait présentée à l'Assemblée générale en ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée à la deuxième partie de la reprise de la soixante-douzième session. Ayant demandé des éclaircissements, il a en outre été informé que, dans son rapport, le Secrétaire général ferait une analyse coûts-avantages, dans laquelle il examinerait l'incidence de la mise en place de centres de services partagés à l'échelle du Secrétariat là où elle aurait été recommandée. Les coûts actuels et la solution proposée seraient comparés dans l'étude de viabilité et les avantages qualitatifs et quantitatifs attendus du passage au nouveau dispositif y seraient détaillés. Il a été indiqué au Comité qu'en conséquence, la vérification par un tiers de l'analyse coûts-avantages n'était pas envisagée à ce stade.

55. Le Comité consultatif note qu'aucune vérification indépendante des coûts et des avantages du Bureau d'appui commun de Koweït n'est prévue dans l'examen des centres de services partagés. Il rappelle qu'il a examiné la question d'une analyse de l'ensemble des coûts et des avantages du Bureau d'appui ces dernières années (voir [A/70/7/Add.10](#), par. 58 ; [A/69/628](#), par. 56 ; et [A/68/7/Add.10](#), par. 3). Dans son dernier apport, il a dit qu'il ne doutait pas que la proposition du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services

centralisée permettrait également de répondre à sa demande antérieure, que l'Assemblée générale avait faite sienne dans sa résolution 68/247 A, quant à la fourniture d'une analyse de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui (A/71/595, par. 55).

56. En outre, le Comité consultatif souligne que, si le Centre de services régional d'Entebbe a été créé par l'Assemblée générale en 2010 dans sa résolution 64/269 en tant que composante centres de services de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/64/633 et A/64/660), le Bureau d'appui commun de Koweït l'a été initialement par le Département de l'appui aux missions compte tenu des conditions de sécurité en Iraq puis a été agrandi par le Département et chargé de certaines fonctions d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres missions (voir A/72/371, par.71 et 72). Le dispositif du Bureau d'appui ne prévoit donc pas d'étude de viabilité, assortie d'une analyse coûts-avantages vérifiée en toute indépendance (voir par. 55 ci-dessus), qui serait soumise à l'Assemblée pour approbation. En conséquence, le Comité considère que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée, comme l'est le Centre de services régional d'Entebbe.

Arrangement provisoire concernant le traitement de la paie

57. Le Comité consultatif rappelle que, conformément à un arrangement provisoire mis en place en attendant que l'Assemblée générale examine la question du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat, le Département de l'appui aux missions a regroupé dans deux centres le traitement de la paie le 1^{er} novembre 2016 : les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour les missions basées en Afrique (à l'exception de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, dont le mandat s'achevait en juin 2017) étaient traités par le Centre de services régional d'Entebbe, et ceux du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour toutes les autres missions (à l'exception de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies en Colombie, qui ont été fermées en 2017) l'étaient par le Bureau d'appui commun de Koweït (voir A/71/595, par. 53 et 54).

58. Le Comité consultatif a été informé, pendant qu'il examinait les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2018, que le Département de l'appui aux missions avait décidé d'intégrer le traitement de la paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de celui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) aux tâches confiées au Bureau d'appui commun de Koweït à compter d'octobre 2017. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que les services des états de paie concernant la MINUJUSTH et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie seraient assurés par le Bureau d'appui à titre provisoire, en attendant que la proposition du Secrétaire général relative au dispositif de prestation de services centralisée soit élaborée et appliquée. Il a été proposé que deux postes soient transférés de la MINUJUSTH au Bureau d'appui [2 assistants (budget et finances) (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)] (voir A/72/560), mais aucun transfert de membres du personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie n'a été proposé (les services des états de paie de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie étaient auparavant assurés par la MINUSTAH, aucune ressource humaine n'étant fournie par la Mission en Colombie du fait de la fermeture des deux missions). **Le Comité rappelle à nouveau que, bien qu'il ne s'oppose pas à la mise en place d'un arrangement provisoire, toute modification du dispositif actuel et**

futur de prestation de services doit être approuvée par l'Assemblée générale, conformément à la résolution 70/248 de celle-ci (voir A/71/595, par. 55).

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

59. En ce qui concerne le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national pendant les quatre derniers cycles budgétaires ou dont il est proposé qu'ils le soient pour 2018 par les missions politiques spéciales, le Comité consultatif a été informé, comme suite aux précisions qu'il avait demandées, que 3 postes soumis à recrutement international avaient été transformés en postes soumis à recrutement national en 2014, 4 en 2015, 12 en 2016 et 1 en 2017, et qu'il était proposé que 2 le soient pour 2018 (à l'exclusion d'1 nouveau poste). **Le Comité note que le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national ces dernières années par les missions politiques spéciales a tendance à baisser. Il regrette que l'application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait qu'il soit recouru plus largement à du personnel recruté sur le plan national, n'ait pas avancé. Tout en reconnaissant que les conditions de sécurité et d'autres facteurs peuvent limiter les possibilités de transformer certains postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, il demande à nouveau au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les résolutions soient bien appliquées (voir A/71/595, par. 43).**

Services liés à la sécurité

60. Le Comité consultatif note que dans ses rapports, le Secrétaire général continue de donner des informations sur les services liés à la sécurité, notamment à l'annexe V de son rapport principal (A/72/371), qui comprend des renseignements sur les ressources liées à la sécurité, dont celles pour la protection rapprochée, les groupes de gardes des Nations Unies et les services contractuels pour la sécurité, comme l'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 B. Ayant demandé des éclaircissements, il a reçu des informations détaillées sur le recours à des sociétés de sécurité privées, par mission et par site. **Le Comité compte que le Secrétaire général continuera de donner des informations sur les ressources liées à la sécurité dans ses rapports budgétaires.**

Structure de l'appui aux missions

61. Le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions avait continué de rationaliser les structures de l'appui aux missions pour assurer la cohérence des fonctions et des organigrammes et pour faciliter les activités telles que la mise en place de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la poursuite de la formulation de principes concernant les services partagés à l'échelle du Secrétariat, l'amélioration d'Umoja et la mise en œuvre de la stratégie environnementale. Dans le cadre de l'examen qu'il a fait des budgets de la MANUA et de la MANUI pour 2018, il a également été informé que les révisions proposées au titre des bureaux des chefs de mission étaient fondées sur une directive du Département.

62. Ayant demandé des précisions sur la question de savoir si les révisions proposées pour la MANUA et la MANUI pour 2018 étaient similaires à celles proposées pour les budgets des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18, le Comité a notamment été informé de ce qui suit :

a) La première directive sur les structures de l'appui aux missions entrée en vigueur en décembre 2014 ne s'appliquait pas aux missions de maintien de la paix de taille moyenne ni aux missions politiques spéciales ;

b) La directive supplémentaire, adressée à toutes les missions en septembre 2017, faisait fond sur la première directive et autorisait les missions de maintien de la paix à tenir compte des modifications dans leurs projets de budget pour l'exercice 2018/19. La structure indiquée dans la directive supplémentaire s'appliquait aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, à l'exception des petits bureaux, dont la structure devait être examinée au cas par cas ;

c) La nécessité de l'adoption d'une directive supplémentaire découlait des lacunes que la première directive n'avait pas comblées, qui avaient notamment été répertoriées dans le cadre de l'examen réalisé par la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. La directive supplémentaire prévoyait des révisions qui permettraient de mettre en place la gestion de la chaîne d'approvisionnement et Umoja-Extension 2⁸.

63. À cet égard, le Comité consultatif note qu'il est proposé de redistribuer en 2018 les domaines fonctionnels supervisés par le Chef et le Chef adjoint de l'appui à la mission et le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MANUA (voir [A/72/7/Add.14](#), par. 26) et de modifier l'organigramme des services chargés de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MANUI, la Mission continuant d'axer son travail sur l'alignement progressif de ses structures organisationnelles mises en place au titre de la stratégie globale d'appui aux missions (voir [A/72/371/Add.5](#), par. 53 et 63). Il a fait des observations et des recommandations sur l'élaboration en cours de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir [A/71/836](#), par. 94 à 98). **Le Comité considère que les examens et modifications en cours de la structure de l'appui aux missions de maintien de la paix et aux missions politique spéciales doivent être clarifiés. Il reviendra sur cette question à l'occasion de l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix pour 2018/19.**

Indicateurs des résultats de l'appui aux missions

64. Le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions avait continué d'élaborer un cadre complet concernant la performance, l'objectif étant de rendre les activités d'appui aux missions, y compris l'appui aux missions politiques spéciales, plus efficaces et plus rationnelles. L'élaboration de ce cadre comprenait celle d'indicateurs des résultats des activités d'appui qui seraient prochainement applicables, s'il y avait lieu, aux missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département avait commencé d'appliquer certains des indicateurs en interne pour examiner l'appui fourni aux missions politiques spéciales en ce qui concerne la gestion de la performance. **Le Comité compte qu'un complément d'informations sur les indicateurs des**

⁸ Le Comité consultatif a été informé que, dans les missions, les services chargés de la gestion de la chaîne d'approvisionnement étaient responsables de la planification et de l'exécution, du suivi et du contrôle, de l'orientation et de la coordination de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, qui étaient intégrés sur la base de processus de bout en bout, à savoir les activités de planification, d'approvisionnement, de retour, de facilitation et de financement relatives à la planification de la demande, aux acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion des biens et des stocks, à la planification du transport et du fret (aériens terrestres et maritimes), à l'accélération de la circulation et au suivi de la distribution, à l'informatique décisionnelle et à la gestion de la performance.

résultats de l'appui aux missions politiques spéciales, s'il y a lieu, sera donné dans le cadre des prévisions des dépenses des missions pour 2019.

VI. Recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

65. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet des projets de budget de 35 missions politiques spéciales établis pour 2018 par le Secrétaire général sont énoncées au paragraphe 120 du rapport principal de celui-ci sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/72/371](#)).

66. **Compte tenu de la fin du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU (voir par. 5 du présent document), les prévisions de dépenses pour 2018 concernent désormais 34 des missions politiques spéciales répertoriées au tableau 8 du rapport du Secrétaire général ([A/72/371](#)). Le Comité consultatif recommande ce qui suit :**

a) **En ce qui concerne les 34 missions politiques spéciales, que, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, l'Assemblée générale approuve les crédits demandés par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a faites ci-dessus et dans ses rapports [A/72/7/Add.11](#) à 18, ainsi que la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional pour l'exercice 2017/18. Il demande que le montant révisé soit porté à la connaissance de l'Assemblée générale au moment où elle examinera les propositions du Secrétaire général ;**

b) **Que l'Assemblée générale approuve le prélèvement du montant révisé visé à l'alinéa a) ci-dessus sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

Annexe I*

Récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre des missions politiques spéciales pour 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019^a	1 109 612,9
Montants qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver pour 2018 :	
Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants du Secrétaire général (A/72/371/Add.1)	49 984,2
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes (A/72/371/Add.2)	35 677,0 ^b
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions (A/72/371/Add.3)	151 441,2
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/72/371/Add.4)	140 423,7
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/72/371/Add.5)	111 041,2
Groupe d'experts sur le Mali (A/72/371/Add.6)	1 297,2
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (A/72/371/Add.7)	73 571,4
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (A/72/371/Add.8)	72 179,1
Crédits concernant le Centre de services régional d'Entebbe [résolution 71/293 de l'Assemblée générale, par. 8 b)]	686,9
Total	636 301,9
Solde non distribué des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales	473 311,0

^a A/72/6 (Sect. 3).^b Le chiffre indiqué pour le groupe thématique II ne comprend pas les ressources demandées au titre du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

* Version révisée de l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371).

Annexe II*

Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017			Montants nécessaires pour 2018		Total 2017 (6)	Variation 2017-2018 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Variation (3) = (2) - (1)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)		
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	1 646,9	2 833,6	1 186,7	4 438,9	–	840,7	3 598,2
2. Contingents	47 333,2	45 045,0	(2 288,2)	28 094,4	–	26 828,3	1 266,1
3. Police des Nations Unies	2 000,3	2 338,0	337,7	1 070,0	–	1 028,7	41,3
Total partiel	50 980,4	50 216,6	(763,8)	33 603,3	–	28 697,7	4 905,6
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	475 831,4	484 521,3	8 689,9	251 928,2	–	233 615,5	18 312,7
2. Personnel recruté sur le plan national	155 914,6	164 039,6	8 125,0	74 280,2	–	75 966,9	(1 686,7)
3. Volontaires des Nations Unies	8 317,3	9 501,4	1 184,1	6 639,8	–	3 747,1	2 892,7
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 106,3	1 759,2	(347,1)	1 632,4	–	1 655,9	(23,5)
5. Personnel fourni par des gouvernements	785,6	873,9	88,3	925,7	–	592,8	332,9
Total partiel	642 955,2	660 695,4	17 740,2	335 406,3	–	315 578,2	19 828,1
III. Dépenses opérationnelles							
1. Experts	25 740,1	24 255,1	(1 485,0)	13 734,6	–	13 056,4	678,2
2. Consultants	8 454,3	8 008,8	(445,5)	4 232,0	–	3 939,7	292,3
3. Voyages	36 565,4	34 890,0	(1 675,4)	20 273,1	–	17 847,9	2 425,2
4. Installations et infrastructures	161 414,6	156 913,5	(4 501,1)	107 522,2	12 173,5	87 682,4	19 839,8
5. Transports terrestres	21 711,8	21 087,6	(624,2)	10 272,7	392,2	12 682,6	(2 409,9)
6. Transports aériens	82 160,1	78 834,1	(3 326,0)	45 705,7	2,0	40 088,5	5 617,2

* Version révisée du tableau 9 du rapport principal du Secrétaire général (A/72/371).

Catégorie de dépenses	2016-2017			Montants nécessaires pour 2018		Total 2017 (6)	Variation 2017-2018 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Variation (3) = (2) - (1)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)		
7. Transports maritimes ou fluviaux	54,8	204,1	149,3	419,8	–	27,4	392,4
8. Communications	43 269,2	38 264,8	(5 004,4)	28 400,4	1 783,5	21 839,2	6 561,2
9. Informatique	22 487,0	29 151,8	6 664,8	13 637,4	1 019,5	10 422,7	3 214,7
10. Santé	11 028,3	9 054,6	(1 973,7)	4 509,3	281,2	6 281,2	(1 771,9)
11. Fournitures, services et matériel divers	34 609,8	34 574,1	(35,7)	17 898,2	–	18 082,2	(184,0)
Total partiel	447 495,4	435 238,5	(12 256,9)	266 605,4	15 651,9	231 950,2	34 655,2
Montant net	1 141 431,0	1 146 150,5	4 719,5	635 615,0	15 651,9	576 226,1	59 388,9
Missions terminées^a	87 607,1	78 483,0	(9 124,1)	–	–	66 849,2	(66 849,2)
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional	741,4	741,4	–	686,9	–	741,4	(54,5)
Total	1 229 779,5	1 225 374,9	(4 404,6)	636 301,9	15 651,9	643 816,7	(7 514,8)

^a Les missions existantes en 2016-2017 qui auront cessé leurs activités en 2018 sont les suivantes : Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, Mission des Nations Unies en Colombie et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.